



conge maternite et temps partiel

Par **aurelie04**, le **01/10/2008** à **00:04**

bonjour,

Je suis fonctionnaire, je travaille à 75% et en ce moment, je suis en congé maternité. j'ai entendu dire que durant le congé maternité le temps partiel s'annule et qu'on considère qu'on travaille à temps complet et qu'alors le salaire est perçu en totalité. Est-ce vrai? Merci de vos réponses

Par **Patricia**, le **01/10/2008** à **22:34**

Bonsoir,

A moins que vous ayez une convention privilégiée et particulière ?
A ma connaissance, non. Votre salaire de base reste le même.
Renseignez-vous auprès de votre secrétariat administratif ou de vos collègues ayant déjà bénéficié de ces congés.

Cordialement